

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1699

10 juillet 2008

SOMMAIRE

Alma Properties S.à r.l.	81530	Initi International Holding S.A.	81534
Alternative Property Income ELP Subco S.à r.l.	81548	Insinger de Beaufort Holdings	81529
American Express World Express Funds	81534	Interfood Europe	81520
Apparatur Verfahren S.A.	81532	International Financing Incorporated Holding S.A.	81547
Brenntag FinanceCo I	81545	International Investment & Financing Con- sultants	81547
Brenntag FinanceCo II	81544	JAL Group Participations	81544
Carlyle Strategic Partners Luxembourg S.à r.l.	81508	Karma S.A.	81519
CCP II Office 5 S.à r.l.	81514	Logtex S.A.	81548
CMP II S.à r.l.	81506	Logtex S.A.	81547
CMP I S.à r.l.	81506	Lux Target Consulting S.à r.l.	81533
Coastal Investments Holding SA	81532	Mandarin Capital Partners S.C.A. SICAR	81535
Diekirch Projekt S.A.	81552	MDCP VI Barometer II S.à r.l.	81520
Dresdner Euro Money Management	81538	Meigerhorn Renens S.à r.l.	81539
ETCM S. à r.l.	81532	Meigerhorn Rosemont S.à r.l.	81530
EUROPEAN MARINE SURVEYORS (Lu- xembourg) Sàrl	81520	Modernity S.A.	81511
FCOMI - L Global Fund	81509	Oropan International S.à r.l.	81508
FCOMI - L RMA Capital	81509	Prisca Properties S.à r.l.	81531
FCOMI-L S.à r.l.	81506	Prosperity S.A. SICAR	81546
Fendi S.A.	81545	Publicis Graphics Group Holding S.A.	81508
Fingal S.A.	81544	R.H. Immobilière	81545
Fondaco Lux S.A.	81533	Sabadell BS Funds SICAV	81519
Georgia Investments Property I S.à r.l. ...	81543	Sitael S.A.	81533
G&P Invest Sicav	81539	Sommellerie de France S.à r.l.	81531
Green Sun	81543	SWG International S.A.	81551
Green Sun	81531	Teknon Investments S.A.	81538
Gunnebo Luxembourg S.à r.l.	81545	Teknon Investments S.A.	81534
Haute Tension S.à r.l.	81546	The Bank of New York Europe Limited, Lu- xembourg Branch	81546
Hispanicum S.A.H.	81547	Vetina International S.A.	81511
I.K.F. Holding	81547	Vietimport	81546
Impex Overseas Trading Holding S.A. ...	81548	Whitehall Street International Real Estate SCA 2008	81540
Ingersoll-Rand Worldwide Capital	81514		

CMP II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 135.328.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique prises en date du 4 juin 2008

1. La démission de M. Alexander CHOI en tant que gérant de catégorie A a été acceptée avec effet au 17 avril 2008.
2. M. John BECZAK, comptable, né le 15 mars 1976 à Smithtown, New York, USA, domicilié professionnellement à 520 Madison Avenue, 39th Floor, New York, NY 10022, USA, a été nommé en tant que nouveau gérant de catégorie A avec effet au 19 mai 2008. Il a été nommé pour une durée indéterminée.

Pour extrait sincère et conforme

Pour CMP II S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008081159/6341/19.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2008, réf. LSO-CR08557. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

CMP I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 135.329.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique prises en date du 4 juin 2008

1. La démission de M. Alexander CHOI en tant que gérant de catégorie A a été acceptée avec effet au 17 avril 2008.
2. M. John BECZAK, comptable, né le 15 mars 1976 à Smithtown, New York, USA, domicilié professionnellement à 520 Madison Avenue, 39th Floor, New York, NY 10022, USA, a été nommé en tant que nouveau gérant de catégorie A avec effet au 19 mai 2008. Il a été nommé pour une durée indéterminée.

Pour extrait sincère et conforme

Pour CMP I S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008081160/6341/19.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2008, réf. LSO-CR08555. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

FCOMI-L S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 131.446.

—
In the year two thousand and eight, on the second of June.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

FinanceCom International S.A., a company incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 127.634,

here represented by Ms Alexandra Pizzo, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal, which proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole shareholder of FCOMI-L S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 131 446 and

incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg on 21 August 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2286 on 12 October 2007. The articles of incorporation have not been amended yet.

The appearing party representing the entire share capital then took the following resolution:

Sole resolution

Following the change in the name of FCOMI-L RMA Capital into FCOMI-L Global Fund, the sole shareholder decides to amend article 2 of the articles of incorporation of the Company so that it shall now read as follows:

" **Art. 2.** The purpose of the Company is to acquire and hold participations in FCOMI-L Global Capital and FCOMI-L Global Fund, both being fonds d'investissement spécialisés organized as sociétés en commandite par actions, incorporated under the laws of the Grand-Duché of Luxembourg, and to act as their general partner and shareholder with unlimited liability."

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg, on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing person, known to the notary by his/her first and surnames, civil status and residences, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille huit, le deux juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

FinanceCom International S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127 634, ici représentée par Mlle Alexandra Pizzo, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé. La procuration signée "ne varietur" par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant est l'associé unique de la société FCOMI-L S.à r.l. (la "Société") ayant son siège social au 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 131 446, constituée suivant acte notarié de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 août 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2286 du 12 octobre 2007. Les statuts n'ont pas encore été modifiés.

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social, a pris la résolution suivante:

Résolution unique

Suite au changement de dénomination sociale de FCOMI-L RMA Capital en FCOMI-L Global Fund, l'associé unique décide de modifier l'article 2 des statuts de la Société afin qu'il ait désormais la teneur suivante:

" **Art. 2.** La Société a pour objet d'acquérir et de détenir des participations dans FCOMI-L Global Capital et FCOMI-L Global Fund, tous deux étant des fonds d'investissement spécialisés organisés en sociétés en commandite par actions, constitués sous l'empire des lois du Grand-Duché de Luxembourg, et d'agir comme leur gérant et actionnaire commandité."

DONT ACTE

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu au comparant, connu du notaire par ses nom, prénoms usuels, état civil et demeure, le comparant a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: A. PIZZO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 juin 2008, Relation: LAC/2008/22708. — Reçu douze euros (12,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): F. SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008080809/242/70.

(080092103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

Oropan International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 138.312.

Il résulte d'un courrier adressé à la société que Monsieur Jonathan BEGGIATO a démissionné de sa fonction de gérant avec effet au 11 juin 2008.

Signature
Le gérant démissionnaire

Référence de publication: 2008081156/1091/13.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2008, réf. LSO-CR07137. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

Carlyle Strategic Partners Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 124.665.

Extrait des résolutions de l'associé unique prises en date du 4 juin 2008

1. La démission de M. Alexander CHOI en tant que gérant de catégorie A a été acceptée avec effet au 17 avril 2008.
2. M. John BECZAK, comptable, né le 15 mars 1976 à Smithtown, New York, USA, domicilié professionnellement à 520 Madison Avenue, 39th Floor, New York, NY 10022, USA, a été nommé en tant que nouveau gérant de catégorie A avec effet au 19 mai 2008. Il a été nommé pour une durée indéterminée.

Pour extrait sincère et conforme
Pour CARLYLE STRATEGIC PARTNERS LUXEMBOURG S.à r.l.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008081157/6341/19.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2008, réf. LSO-CR08559. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

Publicis Graphics Group Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 32.500.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire de notre société tenue en date du 10 juin 2008 que:

1) Suite à la démission de Monsieur Bertrand Siguier de ses fonctions d'administrateur représentant les actions de catégorie B avec effet au 14 avril 2008, a été nommé nouvel administrateur en remplacement:

Monsieur Olivier Fleurot, né le 03.09.1952 à Orange (France), demeurant à F-75009 Paris, 14, avenue d'Aumale.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009.

2) Suite à la démission de Monsieur André Albert Pinto de ses fonctions d'administrateur représentant les actions de catégorie B avec effet au 12 mars 2008, a été nommé nouvel administrateur en remplacement:

Monsieur André Coste, né le 12.01.1963 à Bourges (France), demeurant 32 Nassim Hill, 08-38 Nassim Mansion, Singapour 258472, Singapour.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009.

Pour extrait sincère et conforme
Signature

Référence de publication: 2008081212/3560/22.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2008, réf. LSO-CR07354. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

**FCOMI - L Global Fund, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé,
(anc. FCOMI - L RMA Capital).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 131.727.

In the year two thousand and eight, on the second day of June.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There was held an extraordinary general meeting of shareholders of FCOMI-L RMA Capital (hereinafter the "General Meeting"), having its registered office in Luxembourg, incorporated pursuant to a notary deed of the undersigned notary, on September 7, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") of October 4, 2007, number 2190, registered to the Trade Register of Luxembourg under number B 131727.

The meeting is opened under the chair of Chirazad Ben Messaoud, lawyer, with profession address in Luxembourg,

The Chairman designates as secretary Alexandra Pizzo, lawyer, with professional address in Luxembourg and as scrutineer Anna Mateusiak, lawyer, with professional address in Luxembourg, all present and agreed.

The Chairman declares and the meeting agrees that:

1.- The names of the shareholders present at the meeting or represented by proxy, the proxies of the shareholders represented as well as the number of shares held by each shareholder are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders present, the proxies of the shareholders represented and the members of the board of the meeting, will remain attached to the present document and registered therewith.

2.- Pursuant to the attendance list, the shareholders holding together 196,079,088 ordinary shares and 314 management shares, that is to say one hundred per cent (100%) of the shares issued and outstanding, are present or represented.

3.- All the share capital being present or represented and the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

4.- The quorum required by the articles of incorporation of the Company is at least two-thirds of the issued capital of the Company and the resolution on each item of the agenda has to be passed by the affirmative vote of at least two-thirds of the validly cast votes.

5.- The present meeting is duly constituted and can therefore validly deliberate on the following agenda:

Agenda:

I. Change of name of the Company from "FCOMI - L RMA Capital" to "FCOMI - L Global Fund" and subsequent amendment of the content of Article 1 of the articles of incorporation of the Company (the "Articles"), so as to read as follows:

" **Art. 1. Name.** There is hereby established among FCOMI - L S.à.r.l. (the "General Partner") in its capacity as "associé commandité", the shareholders (the "Shareholders") (in their capacity as "actionnaires commanditaires") (the "Limited Shareholders") and all persons who may become Limited Shareholders, a Luxembourg company (the "Company") under the form of a "société en commandite par actions", qualifying as a specialized investment fund under the law of 13 February 2007 relating to Specialised Investment Funds (the "Law of 2007").

The Company will exist under the corporate name of "FCOMI - L Global Fund".

II. Miscellaneous.

After deliberation, the general meeting unanimously took the following resolution:

Sole resolution

The shareholders of the Company decide to change the name of the Company into "FCOMI - L Global Fund" and to amend the content of Article 1 of the Articles, so as to read as follows:

" **Art. 1.** There is hereby established among FCOMI - L S.à.r.l. (the "General Partner") in its capacity as "associé commandité", the shareholders (the "Shareholders") (in their capacity as "actionnaires commanditaires") (the "Limited Shareholders") and all persons who may become Limited Shareholders, a Luxembourg company (the "Company") under the form of a "société en commandite par actions", qualifying as a specialized investment fund under the law of 13 February 2007 relating to Specialised Investment Funds (the "Law of 2007").

The Company will exist under the corporate name of "FCOMI-L Global Fund".

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, the members of the board signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le deux juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société F-COMI-L RMA Capital, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 7 septembre 2007 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") du 4 octobre 2007, numéro 2190, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131727.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Chirazad Ben Messaoud, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président de l'assemblée nomme Alexandra Pizzo, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, comme secrétaire, et Anna Mateusiak, avocate, demeurant professionnellement à Luxembourg, comme scrutateur, tous présents et consentants.

Le bureau est ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter que:

1.- Les noms des actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

2.- Conformément à la liste de présence, les actionnaires détenant ensemble 196.079,088 actions ordinaires et 314 actions de commandité, donc cent pour cent (100%) des actions en circulation, sont présents ou représentés.

3.- Toutes les actions étant présentes ou représentées et tous les actionnaires présents ou représentés ayant déclaré qu'ils ont été dûment informés et qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à l'assemblée, aucune convocation n'était nécessaire.

4.- Le quorum requis par la loi concernant l'ordre du jour est d'au moins cinquante pourcent du capital émis de la Société et les décisions sur ces points devront être adoptées par le vote affirmatif d'au moins deux-tiers des actionnaires présents ou représentés.

5.- La présente assemblée est valablement constituée, et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour:

Ordre du jour:

I. Changement de la dénomination sociale "FCOMI L RMA Capital" en "FCOMI-L Global Fund" et modification de l'article 1^{er} des statuts de la Société, qui doit se lire comme suit:

" **Art. 1^{er}. Dénomination.** Il existe entre la FCOMI - L S.à.r.l. (l'"Associé Commandité") en sa qualité d'"associé commandité", les actionnaires (les "Actionnaires") (en leur qualité d'"actionnaires commanditaires") (les "Actionnaires Commanditaires") et toutes les personnes qui pourraient devenir Actionnaires Commanditaires par la suite, une société luxembourgeoise en commandite par actions (la "Société") sous la forme d'un fonds d'investissement spécialisé soumise à la loi du 13 février 2007 relative aux Fonds d'Investissement Spécialisés (la "Loi de 2007").

La Société est constituée sous la dénomination sociale suivante "FCOMI-L Global Fund".

II. Divers.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

Les actionnaires de la Société décident le changement de la dénomination sociale en FCOMI-L Global Fund et la modification du contenu de l'Article 1^{er} des statuts, qui doit se lire comme suit:

" **Art. 1^{er}.** Il existe entre la FCOMI - L S.à.r.l. (l'"Associé Commandité") en sa qualité d'"associé commandité", les actionnaires (les "Actionnaires") (en leur qualité d'"actionnaires commanditaires") (les "Actionnaires Commanditaires") et toutes les personnes qui pourraient devenir Actionnaires Commanditaires par la suite, une société luxembourgeoise en commandite par actions (la "Société") sous la forme d'un fonds d'investissement spécialisé soumise à la loi du 13 février 2007 relative aux Fonds d'Investissement Spécialisés (la "Loi de 2007").

La Société est constituée sous la dénomination sociale suivante:

"FCOMI-L Global Fund."

Aucun point n'étant plus soumis à l'assemblée, celle-ci est close.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergence entre le texte français et anglais, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes
Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. B. MESSAOUD, A. PIZZO, A. MATEUSIAK et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 juin 2008, Relation: LAC/2008/22707. — Reçu douze euros (12,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): F. SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008080807/242/119.

(080092132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

Vetina International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 103.603.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 27 mai 2008 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Jean-Yves NICOLAS
- Monsieur Marc KOEUNE
- Madame Nicole THOMMES
- Madame Andrea DANY

Tous les quatre domiciliés professionnellement au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-Services S.à r.l., avec siège social à 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2014.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2008081172/693/23.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2008, réf. LSO-CR07786. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

Modernity S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 139.454.

—
STATUTS

L'an deux mille huit, le treize juin.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

La société FIDIREVISA ITALIA S.p.a., ayant son siège social au 12, via Senato, I-20121 Milan, Italie, ici représentée par Monsieur Stéphane SABELLA, juriste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

en vertu d'une procuration donnée à Milan, le 10 juin 2008.

Ladite procuration paraphée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être déposée auprès des autorités d'enregistrement.

Laquelle comparante, par son mandataire, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle va constituer comme actionnaire unique:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "MODERNITY S.A."

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme "Société de Participations Financières".

La société peut également s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter, ainsi que procéder à l'acquisition, la détention, l'exploitation, le développement et la mise en valeur de tous biens immobiliers, terrains à bâtir y compris.

Art. 3. Le capital social est fixé à cinquante mille euros (EUR 50.000,-) divisé en cinq mille (5.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social à cinquante millions d'euros (EUR 50.000.000,-).

En conséquence, il est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital, et spécialement:

- d'émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une assemblée générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte du 13 juin 2008 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite et pour laquelle il n'existerait pas, à cette date, d'engagement de la part du conseil d'administration en vue de la souscription;

- de fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles;

- de déterminer les conditions de souscription et de libération;

- de faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires;

- d'arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution;

- de faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin;

- de mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres. Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration élit en son sein son président.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix, la voix du président étant prépondérante en cas de partage des voix.

La société se trouve engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 19 avril à 17.30 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2008.
- 2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2009.

Souscription et libération

Toutes les actions ont été entièrement souscrites par le comparant et libérées en espèces de sorte que le montant de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) est à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille neuf cents (1.900,-) euros.

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et celui des commissaires à un (1).

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

a) Monsieur Marc KOEUNE, économiste, né le 4 octobre 1969 à Luxembourg - Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

b) Monsieur Michaël ZIANVENI, juriste, né le 4 mars 1974 à Villepinte - France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

c) Monsieur Sébastien GRAVIÈRE, juriste, né le 9 avril 1973 à Nancy - France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

d) Monsieur Jean-Yves NICOLAS, employé privé, né le 16 janvier 1975 à Vielsalm - Belgique et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société CEDERLUX-SERVICES S.A.R.L., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous n ° B 79327.

4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2013.

5) Le siège de la société est fixé au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci, par leur mandataire, ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. Sabella et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 18 juin 2008, LAC/2008/24754. — Reçu deux cent cinquante euros Eur 0,5% = 250,-.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008080797/5770/155.

(080092349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

CCP II Office 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 122.206.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008081184/6902/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2008, réf. LSO-CR08660. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

Ingersoll-Rand Worldwide Capital, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 100.025.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 89.900.

In the year two thousand and eight, on the thirtieth day of May.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Ingersoll-Rand Worldwide Capital Sarl, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), organised under the laws of Luxembourg, with registered office at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 89 900 (the Company), incorporated pursuant to a deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, on November 20, 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° - 1780 dated December 14, 2002.

There appeared:

Ingersoll-Rand (Barbados) Holding Incorporated, a limited company, existing under the laws of Barbados, registered with the Registrar of Corporate Affairs and Intellectual Property Office of Barbados under number 20607 and with registered office at First Floor, Trident House, Broad Street, Bridgetown, Barbados,

here represented by Maître Mélanie Sauvage, attorney at law, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

IR Techno Holding Company Ltd., a company having its registered office at Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton, HM 11 Bermuda,

here represented by Maître Mélanie Sauvage, attorney at law, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. that one thousand (1,000) shares of the Company having a par value of twenty-five US Dollars (USD 25) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of one hundred million US dollars (USD 100,000,000) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twenty-five thousand US dollars (USD 25,000) represented by one thousand (1,000) shares in registered form, having a par value of twenty-five US dollars (USD 25) each, to one hundred million twenty five thousand US dollars (USD 100,025,000), by the issuance of four million (4,000,000) new shares having a par value of twenty-five US dollars (USD 25) each, having the same rights as the existing shares;

2. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 1. above, it being understood that an amount of eleven billion one hundred four million two hundred thirty nine thousand eight hundred twenty-two US dollars (USD 11,104,239,822) shall be allocated to the share premium reserve of the Company;

3. Subsequent amendment to article 6 of the Articles in order to reflect the increase of the share capital adopted under item 1. above;

4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any lawyer or employee of Loyens & Loeff Luxembourg and to any employee of AIB to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company;

5. Miscellaneous.

These facts having been exposed and recognized as true by the Meeting, the Meeting, duly represented, unanimously resolves on the following:

First resolution

The Meeting resolves to increase and it hereby increases the share capital of the Company by an amount of one hundred million US dollars (USD 100,000,000) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twenty-five thousand US dollars (USD 25,000) represented by one thousand (1,000) shares in registered form, having a par value of twenty-five US dollars (USD 25) each, to one hundred million twenty five thousand US dollars (USD 100,025,000), by the issuance of four million (4,000,000) new shares having a par value of twenty-five US dollars (USD 25) each, having the same rights as the existing shares.

Second resolution

The Meeting resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription and payment

Ingersoll-Rand (Gibraltar) Holding Limited, a limited company, existing under the laws of Gibraltar, having its registered office at 57/63 Line Wall Road, Gibraltar, registered with the Registrar of Companies of Gibraltar under number 100757 (Gibco), declares that it subscribes to four million (4,000,000) new shares having a par value of twenty-five US dollars (USD 25) each, having the same rights as the existing shares, in the Company and to fully pay up such shares by a contribution in kind consisting of all its assets and liabilities, except for those assets and liabilities that are simultaneously contributed to Ingersoll-Rand Lux Finance Holding Sàrl, a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), organised under the laws of Luxembourg, with registered office at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 138.705 (IR LFH) (the Gibco Assets).

Such contribution in kind of the Gibco Assets to the Company is made simultaneously with the contribution by Gibco of its other assets and liabilities to IR LFH, in exchange for an issue of new shares of IR LFH, on the occasion of an extraordinary general meeting of the shareholders of IR LFH respectively, it being understood that the contributions made by Gibco to the Company and to IR LFH constitute simultaneous contributions of all the assets and liabilities of

Gibco. The assets number 1. to 16. will be contributed to the Company and the assets number 17. and 18. and the liabilities will be contributed to IR LFH, as such numbering is mentioned and described in the balance sheet attached hereto in Schedule 1.

The extraordinary general meeting of the shareholders of IR LFH is held simultaneously to the present Meeting before the undersigned notary.

The contribution in kind of the Gibco Assets to the Company, in an aggregate amount of eleven billion two hundred four million two hundred thirty nine thousand eight hundred twenty-two US dollars (USD 11,204,239,822) is to be allocated as follows:

(i) an amount of one hundred million US dollars (USD 100,000,000) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company, and

(ii) an amount of eleven billion one hundred four million two hundred thirty nine thousand eight hundred twenty-two US dollars (USD 11,104,239,822) is to be allocated to the premium reserve of the Company.

The valuation of the contribution in kind of the Gibco Assets to the Company is evidenced by, inter alia, a balance sheet of Gibco dated May 30, 2008 and signed for approval by the management of Gibco, which shows that the net asset value of assets and liabilities contributed to the Company is worth at least eleven billion two hundred four million two hundred thirty nine thousand eight hundred twenty-two US dollars (USD 11,204,239,822).

It results furthermore from a certificate dated May 30, 2008, issued by the management of Gibco that:

"1. the assets and liabilities (the Assets and Liabilities) contributed by Gibco to the Company are shown on the attached balance sheet as per May 30, 2008;

2. based on generally accepted accountancy principles the net worth of the Assets and Liabilities contributed to the Company per the attached balance sheet is valued at least at eleven billion two hundred four million two hundred thirty nine thousand eight hundred twenty-two US dollars (USD 11,204,239,822)) and since the balance sheet date no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company;

3. the Assets and Liabilities contributed to the Company are freely transferable by Gibco and they are not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting their transferability or reducing their value;

4. all formalities to transfer the legal ownership of the Assets and Liabilities contributed to the Company have been or will be accomplished by the management of Gibco."

A copy of the above documents, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be registered with it.

The Meeting resolves to record that the shareholding in the Company is, further to the increase in capital, as follows:

Ingersoll-Rand (Barbados) Holding Incorporated	999 shares
IR Techno Holding Company Ltd.	1 share
Ingersoll-Rand (Gibraltar) Holding Limited	4,000,000 shares
Total:	4,001,000 shares

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the Meeting resolves to amend article 6. of the Articles in order to reflect the above changes, so that it shall henceforth read as follows:

"6. The share capital is set at one hundred million twenty five thousand US dollars (USD 100,025,000), represented by four million one thousand (4,001,000) shares in registered form, having a par value of twenty-five US dollars (USD 25) each, all subscribed and fully paid-up."

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any lawyer or employee of Loyens & Loeff Luxembourg and any employee of AIB to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 8,000.- (eight thousand euro).

Capital Duty exemption

Insofar as the contribution in kind consists of a contribution of all the assets and liabilities of a company having its statutory seat as well its principal establishment (*siège de direction effective*) in an European Union Member State (i.e. Gibraltar) to two other companies having their statutory seat as well their principal establishment in an European Union Member State (i.e. the Grand Duchy of Luxembourg), the Company refers to article 4-1 of the law dated 29 December 1971, as amended, which provides for capital duty exemption.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English text and the French text, the English text shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, the said proxy holder signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le trentième jour du mois de mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés d'Ingersoll-Rand Worldwide Capital Sàrl, une société à responsabilité limitée organisée selon les lois de Luxembourg, avec siège social au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 89 900 (la Société), constituée suivant un acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, le 20 novembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N^o - 1780 du 14 décembre 2002.

Ont comparu:

Ingersoll-Rand (Barbados) Holding Incorporated, une société par actions (limited company) organisée selon les lois de la Barbade, immatriculée au Registre des Affaires Sociales et Bureau de la Propriété Intellectuelle de la Barbade (Registrar of Corporate Affairs and Intellectual Property Office of Barbados) sous le numéro 20607 et avec siège social à First Floor, Trident House, Broad Street, Bridgetown, la Barbade,

représentée par Maître Mélanie Sauvage, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

IR Techno Holding Company Ltd., une société ayant son siège social à Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton, HM11, les Bermudes,

représentée par Maître Mélanie Sauvage, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesdites procurations, après signature ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Les parties, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire d'acter:

I. que mille (1.000) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq dollars US (USD 25) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont dûment représentées à la présente Assemblée qui est par conséquent valablement constituée et peut délibérer sur les points de l'ordre du jour reproduit ci-après;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé de la manière suivante:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cent millions de dollars US (USD 100.000.000) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de vingt-cinq mille dollars US (USD 25.000) représenté par mille (1.000) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq dollars US (USD 25) chacune, à cent millions vingt-cinq mille dollars US (USD 100.025.000), par l'émission de quatre millions (4.000.000) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq dollars US (USD 25) chacune, avec les mêmes droits que les parts sociales existantes;

2. Souscription à et libération de l'augmentation de capital social déterminée au point 1^{er} ci-dessus, étant entendu qu'un montant de onze milliards cent quatre millions deux cent trente-neuf mille huit cent vingt-deux dollars US (USD 11.104.239.822) sera affecté à la réserve prime d'émission de la Société;

3. Modification subséquente de l'article 6 des Statuts afin de refléter l'augmentation de capital social adoptée au point 1^{er} ci-dessus;

4. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité à tout avocat ou employé de Loyens & Loeff Luxembourg et à tout employé de AIB pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société;

5. Divers.

Ces faits ayant été exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, l'Assemblée, dûment représentée, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter et augmente par les présentes le capital social de la Société de cent millions de dollars US (USD 100.000.000) de sorte de porter le capital social de la Société de son montant actuel de vingt-cinq mille dollars US (USD 25.000) représenté par mille (1.000) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq dollars US (USD 25) chacune, à cent millions vingt-cinq mille dollars US (USD 100.025.000), par l'émission de quatre millions (4.000.000) de nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq dollars US (USD 25) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation de capital social comme suit:

Souscription et libération

Ingersoll-Rand (Gibraltar) Holding Limited, une société par actions (limited company), existant selon les lois de Gibraltar, ayant son siège social au 57/63 Line Wall Road, immatriculée au Registre des Sociétés de Gibraltar sous le numéro 100757 (Gibco) déclare souscrire aux quatre millions (4.000.000) de nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq dollars US (USD 25) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes, dans la Société et de libérer ces parts sociales par un apport en nature se composant de tous ses actifs et passifs, sauf les actifs et passifs apportés simultanément à Ingersoll-Rand Lux Finance Holding Sàrl, une société à responsabilité limitée organisée selon les lois de Luxembourg, avec siège social au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.705 (IR LFH) (les Actifs Gibco).

Ledit apport en nature des Actifs Gibco à la Société est effectué simultanément avec l'apport par Gibco de ses autres actifs et passifs à IR LFH, en échange de l'émission de nouvelles parts sociales de IR LFH, à l'occasion d'une assemblée générale extraordinaire des associés de IR LFH, étant entendu que les apports effectués par Gibco à la Société ainsi qu'à IR LFH constituent des apports simultanés de tous les actifs et passifs de Gibco. Les actifs numéros 1. à 16. seront apportés à la Société et les actifs numéros 17 et 18 et les passifs seront apportés à IR LHF, laquelle numérotation est mentionnée et décrite au bilan annexé ci-joint en Annexe 1^{ère}.

L'assemblée générale extraordinaire des associés de IR LFH est tenue en même temps que la présente Assemblée devant le notaire instrumentant.

L'apport en nature des Actifs Gibco à la Société d'un montant total de onze milliards deux cent quatre millions deux cent trente-neuf mille huit cent vingt-deux dollars US (USD 11.204.239.822) sera affecté comme suit:

(i) un montant de cent millions de dollars US (USD 100.000.000) sera affecté au compte capital social de la Société; et

(ii) un montant de onze milliards cent quatre millions deux cent trente-neuf mille huit cent vingt-deux dollars US (USD 11.104.239.822) sera affecté à la réserve prime d'émission de la Société.

La valeur de l'apport en nature des Actifs Gibco à la Société est documentée, entre autres, par un bilan de Gibco daté du 30 mai 2008 et signé pour approbation par la direction de Gibco, qui indique que la valeur nette des actifs et passifs apportés à la Société est d'au moins onze milliards deux cent quatre millions deux cent trente-neuf mille huit cent vingt-deux dollars US (USD 11.204.239.822).

Il ressort par ailleurs d'un certificat daté du 30 mai 2008 émis par la direction de Gibco que:

"1. les actifs et passifs (les Actifs et Passifs) apportés par Gibco à la Société sont indiqués sur le bilan au 30 mai 2008 ci-joint;

2. sur base de principes comptables généralement acceptés, la valeur nette des Actifs et Passifs apportés à la Société d'après le bilan annexé est évaluée à au moins onze milliards deux cent quatre millions deux cent trente-neuf mille huit cent vingt-deux dollars US (USD 11.204.239.822) et depuis la date du bilan aucune modification matérielle n'a eu lieu qui aurait déprécié l'apport effectué à la Société;

3. les Actifs et Passifs apportés à la Société sont librement cessibles par Gibco et ne sont soumis à aucune restriction ou ne sont grevés d'aucun gage ou lien limitant leur cession ou réduisant leur valeur;

4. Toutes les formalités pour le transfert de la propriété juridique des Actifs et Passifs apportés à la Société ont été ou seront accomplies par la direction de Gibco."

Une copie des documents mentionnés ci-dessus, après signature ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

L'Assemblée décide d'enregistrer l'actionariat dans la Société, à la suite de l'augmentation de capital, de la manière suivante

Ingersoll-Rand (Barbados) Holding Incorporated	999 parts sociales
IR Techno Holding Company Ltd.	1 part sociale
Ingersoll-Rand (Gibraltar) Holding Limited	4.000.000 parts sociales
Total:	4.001.000 parts sociales

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Assemblée décide de modifier l'article 6. des Statuts afin d'y refléter les modifications ci-dessus, de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

"6. Le capital social de la Société est fixé à cent millions vingt-cinq mille dollars US (USD 100.025.000) représenté par quatre millions et mille (4.001.000) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq dollars US (USD 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité à tout avocat ou employé de Loyens & Loeff Luxembourg et à tout employé de AIB pour procéder

pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Le montant des frais, rémunérations et charges, incombant à la Société en raison du présent acte est estimé approximativement à la somme de EUR 8.000,- (huit mille euros).

Exonération du droit d'apport

Etant donné que l'apport en nature se compose de tous les actifs et passifs d'une société ayant son siège social et son siège de direction effective dans un état membre de l'Union Européenne (i.e. Gibraltar) à deux autres sociétés ayant leur siège social et leur siège de direction effective dans un état membre de l'Union Européenne (i.e. le Grand-Duché de Luxembourg), la Société s'en réfère à l'article 4.1 de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée, qui prévoit l'exonération du droit d'apport.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. SAUVAGE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 juin 2008. Relation: LAC/2008/23257. — Reçu douze euros (12,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): F. SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008080810/242/264.

(080092280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

Sabadell BS Funds SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 65.496.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 mai 2008

En date du 16 mai 2008, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de reconduire les mandats d'Administrateurs de Madame Natalia Dominguez Ferrer et de Messieurs José Antonio Pérez Roger et Gonzalo Baretino Coloma pour un mandat d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2009.

- de renouveler le mandat de PRICEWATERHOUSECOOPERS en tant que réviseur d'entreprise pour une période d'un an venant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale de 2009.

Luxembourg, le 26 mai 2008.

Pour extrait sincère et conforme

POUR SABADELL BS FUNDS SICAV

FORTIS BANQUE LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008081194/584/21.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2008, réf. LSO-CR09582. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

Karma S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 73.101.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KARMA S.A.
Pour Services Généraux de Gestion S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008081154/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2008, réf. LSO-CR08813. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

EUROPEAN MARINE SURVEYORS (Luxembourg) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 88.370.

—
Extrait de l'assemblée générale ordinaire du 29 mai 2008

Résolution de l'associé unique

L'associé unique, a décidé

D'approuver la démission de Madame Meral ALBAYRAK-DANIEL de ses fonctions de gérante administrative de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Monsieur Mehmet Ali ALBAYRAK.

Référence de publication: 2008081155/1091/16.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2008, réf. LSO-CR06935. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

Interfood Europe, Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 246, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 13.722.

—
Le bilan avant liquidation au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26/06/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008081180/619/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, réf. LSO-CR04623. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

MDCP VI Barometer II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 139.480.

—
STATUTES

In the year two thousand eight, on the twenty-second day of May.

Before Us, Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

- Madison Dearborn Capital Partners VI Executive-A, L.P., a limited partnership governed by the laws of Delaware, having its registered office at NRAI Service Center, LLC, 160 Greentree Drive, Suite 101, Dover, Delaware 19904, registered with the Delaware Companies Register (Division of Corporations) under file number 4441565; and

- Madison Dearborn Capital Partners VI-C, L.P., a limited partnership governed by the laws of Delaware, having its registered office at NRAI Service Center, LLC, 160 Greentree Drive, Suite 101, Dover, Delaware 19904, registered with the Delaware Companies Register (Division of Corporations) under file number 4441563,

hereby represented by Mrs Dorothee Pirson, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of proxies established under private seal dated 20 May 2008.

The said proxies, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), which is hereby incorporated:

Art. 1. Corporate form. There is formed a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter, the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter, the "Law"), as well as by its articles of association (hereafter, the "Articles"), which specify in the articles 6.1, 6.2, 6.5 and 9 the exceptional rules applying to a one-member company.

Art. 2. Corporate object. The object of the Company is the acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings.

Except as otherwise restricted herein, the Company may provide any financial assistance to the undertakings in which the Company has a participating interest or which form a part of the group of companies to which the Company belongs such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind of form. The Company may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets.

Except as otherwise restricted herein, the Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes, securities, debentures and certificates.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form. In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Denomination. The Company will have the denomination "MDCP VI Barometer II S.à r.l."

Art. 5. Registered office. The registered office is established in the city of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Share capital - Shares.

6.1 - Subscribed and paid-up share capital

The Company's share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares (parts sociales) (hereafter, the "Shares"), each having a par value of EUR 0.01 (zero point zero one Euro) all fully subscribed and entirely paid-up.

At the moment and as long as all the Shares are held by only one shareholder, the Company is a one-member company ("société unipersonnelle") in the meaning of article 179 (2) of the Law; In this contingency articles 200-1 and 200-2 of the Law, among others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

6.2 - Modification of share capital

The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with article 9 of these Articles and within the limits provided for by article 199 of the Law.

6.3 - Profit participation

Each Share entitles to a fraction of the corporate assets and profits in direct proportion to the number of Shares in existence.

6.4 - Indivisibility of Shares

Towards the Company, the Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.5 - Transfer of Shares

In case of a sole shareholder, the Shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the Shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of article 189 and article 190 of the Law.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Transfers of Shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-a-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.6 - Registration of shares

All Shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with article 185 of the Law.

Art. 7. Management.

7.1 - Appointment and removal

The Company is managed by one or more managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

The managers will be elected by the sole shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number, and mandate period. They will hold office until their successors are elected. They are re-eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or by a resolution of the shareholders' meeting.

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The sole shareholder or the shareholders may decide to appoint one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s).

7.2 - Powers

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

7.3 - Representation and signatory power

Subject to the provisions of article 7.3 paragraph 2 below, in dealing with third parties as well as in justice, the manager (s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers. However if the sole shareholder or the general meeting of shareholders has appointed one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s), the Company will be bound towards third parties by the joint signature of one class A manager and one class B manager or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the board of managers, within the limits of such power.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

7.4 - Chairman, vice-chairman, secretary, procedures

The board of managers may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary who need not be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of managers and of the shareholders.

The resolutions of the board of managers shall be recorded in the minutes, to be signed by the managers and by the chairman and the secretary if any, or by a notary public, and recorded in the corporate book.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any manager.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at the meeting of the board of managers, and if at least one class A manager and one class B manager are present or represented if the sole shareholder or the general meeting of shareholders has appointed one or several class A manager (s) and one or several class B manager(s).

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy.

In case of plurality of managers, resolutions shall be taken by a simple majority of managers present or represented, and under the condition that at least one class A manager and one class B manager vote in favor of the resolutions if the sole shareholder or the general meeting of shareholders has appointed one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s).

Resolutions in writing approved and signed by all managers by circular means shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents and may be evidenced by letter, telefax or telex. A meeting of the board of managers held by way of circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another and effectively communicate with each other. Any participation to a conference call initiated and chaired by a manager

located in Luxembourg shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg.

7.5 - Liability of managers

The manager(s) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 8. Conflict of interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such manager's or officer's interest therein shall be reported to the sole shareholder or to the next general meeting of shareholder(s).

Art. 9. General shareholders' meeting. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares he owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of Shares held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality of the Company, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Art. 10. Annual general shareholders' meeting. Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the 1st of the month of May, at 4 pm. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of managers, exceptional circumstances so require.

Art. 11. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one (1) statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

Art. 12. Fiscal year - Annual accounts.

12.1 - Fiscal year

The Company's fiscal year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of the same year, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2008.

12.2 - Annual accounts

Each year, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor (s) set-up in accordance with article 200 of the Law.

Art. 13. Distribution of profits.

13.1 - General Principle

The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit.

An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company.

13.2 - Interim dividends

Distributions of interim dividends are permitted insofar as they strictly abide by the rules of this article 13.2. and subject to any rule in addition to these as determined by the manager or in case of plurality of managers by the board of managers, together with the shareholder(s):

- The manager or in case of plurality of managers the board of managers shall have exclusive competence to take the initiative to declare interim dividends and allow the distribution of such interim dividends as they deem appropriate and in accordance with the Company's corporate interest.

- In this respect, the manager or in case of plurality of managers the board of managers is exclusively competent to decide the amount of the sums available for distribution and the opportunity of such distribution, based on the supporting documentation and principles contained in these Articles and on any agreement possibly entered into from time to time between the shareholder(s).

- In addition, the decision of the manager or in case of plurality of managers of the board of managers shall be supported by interim financial statements of the Company dated of less than two (2) months from such decision of the manager or in case of plurality of managers of the board of managers and showing sufficient funds available for distribution provided that the amount to be distributed does not exceed profits realized since the end of the financial year increased by profits carried forward and distributable reserves decreased by losses carried forward and any sums to be allocated to the reserves required by the Law or the Articles.

- Finally, the distribution of interim dividends shall be limited to the amount of the distributable profit as it appears on the above mentioned interim financial statements of the Company. The manager or in case of plurality of managers the board of managers may mandate an independent auditor to review such interim financial statements in order to confirm the sum available for distribution.

- In any case, the distribution of interim dividends shall remain subject to the provisions of article 201 of the Law, which provides for a recovery against the shareholder(s) of the dividends which have been distributed to it/them but do not correspond to profits actually earned by the Company. Such action for recovery shall prescribe five (5) years after the date of the distribution.

Art. 14. Dissolution - Liquidation. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholder(s) in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

Art. 15. Reference to the Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription

The articles of association having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the entire share capital of the Company as follows:

Subscriber	Number of Shares	Subscribed Amount (in EURO)	% of share capital	Paid-up capital %
Madison Dearborn Capital Partners VIC, L.P.	1,080,375	10,803.75	86.43%	86.43%
Madison Dearborn Capital Partners VI Executive-A, L.P.	169,625	1,696.25	13.57%	13.57%
TOTAL	1.250.000	12,500	100%	100%

All the Shares have been paid-up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,500 (one thousand five hundred euro).

Resolutions of the shareholders

The shareholders, acting in place of the general meeting of shareholders, have taken immediately the following resolutions:

1. The shareholders resolved to set at two (2) the number of managers and further resolved to appoint the following persons as class A manager and class B manager for an undetermined period:

Class A manager:

a. James N. Perry, Managing Director, born on 7 July 1960 in Newark, New Jersey, United States of America, with professional address at c/o Madison Dearborn Partners, LLC, Three First National Plaza, Suite 3800, Chicago, IL 60602, United States of America.

Class B manager:

b. Michel E. Raffoul, manager, born on 9 November 1951 in Accra, Ghana, with professional address at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

2. The registered office of the Company shall be established at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-deux mai,

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

- Madison Dearborn Capital Partners VI Executive-A, L.P., un limited partnership régi par les lois du Delaware, ayant son siège social au NRAI Service Center, LLC, 160 Greentree Drive, Suite 101, Dover, Delaware 19904, enregistrée auprès du registre de commerce des sociétés du Delaware (section des sociétés), sous le numéro de dossier 4441565, and

- Madison Dearborn Capital Partners VI-C, L.P., un limited partnership régi par les lois du Delaware, ayant son siège social au NRAI Service Center, LLC, 160 Greentree Drive, Suite 101, Dover, Delaware 19904, enregistrée auprès du registre de commerce des sociétés du Delaware (section des sociétés), sous le numéro de dossier 4441563,

ici représentés par Mademoiselle Dorothée Pirson, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu de procurations sous seing privé datées du 20 mai 2008.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées "ne varietur" par la personne comparante et le notaire instrumentant, annexées au présent acte pour être formalisées avec celui-ci.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme sociale. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives (ci-après "la Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "la Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.2, 6.5 et 9, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Objet social. La Société a pour objet la prise de participations, quelqu'en soit la forme, dans toutes entreprises luxembourgeoises et/ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de telles participations.

Sauf si les présents Statuts y contreviennent, la Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés dans lesquelles la Société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit. La Société peut gager, transférer, grever ou autrement créer des garanties de tout ou partie de ses actifs.

Sauf si les présents Statuts y contreviennent, la Société peut emprunter sous toutes formes que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations et de titres de toute sorte.

La Société peut employer ses fonds en investissant dans l'immobilier ou les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit. D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société aura la dénomination: "MDCP VI Barometer II S.àr.l".

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg-ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social - Parts sociales.

6.1 - Capital souscrit et libéré

Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales (ci-après "les Parts Sociales") d'une valeur nominale de un centième d'euros (0,01 EUR) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les Parts Sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi; Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

6.2 - Modification du capital social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 9 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

6.3 - Participation aux profits

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des Parts Sociales existantes.

6.4 - Indivisibilité des Parts Sociales

Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.5 - Transfert de Parts Sociales

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les Parts Sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

Les Parts Sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Le transfert de Parts Sociales doit s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Le transfert ne peut être opposable à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de sa notification à la Société ou de son acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil Luxembourgeois.

6.6 - Enregistrement de Parts Sociales

Toutes les Parts Sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des associés conformément à l'article 185 de la Loi.

Art. 7. Gérance.

7.1 - Nomination et révocation

La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s).

Si plusieurs gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance.

Les gérants sont nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés qui déterminera leur nombre ainsi que la durée de leur mandat. Les gérants resteront en fonction jusqu'à l'élection de leur successeurs. Ils sont rééligibles, mais sont révocables ad nutum, avec ou sans justification, par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés peut décider de nommer un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B.

7.2 - Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant, ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

7.3 - Représentation et signature autorisée

Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, chaque gérant aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social sous réserve du respect des termes du paragraphe 2 du présent article 7.3 ci-dessous.

En cas de gérant unique, la Société peut être engagée par sa seule signature, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants. Cependant, si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B, la Société sera engagée envers les tiers par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B ou par la signature simple ou conjointe de toute personne à qui ce pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance dans les limites d'un tel pouvoir.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

7.4 - Président, vice-président, secrétaire, procédures

Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées générales des associés.

Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par les gérants et le cas échéant par le président et le secrétaire ou par un notaire et seront déposés dans les livres de la Société.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un gérant.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance, et si au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B sont présents ou représentés si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B.

Chaque gérant peut se faire représenter au conseil de gérance par un autre gérant par procuration.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions seront prises à la majorité simple des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion, et à la condition que au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B aient voté en faveur des dites résolutions si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B.

Les résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique qui peuvent être produites par lettres, télécopie ou télex. Une réunion tenue par résolutions prises de manière circulaire sera réputée avoir été tenue à Luxembourg.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par "conférence call" via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Toute participation à une réunion tenue par conférence téléphonique initiée et présidée par un gérant localisé au Luxembourg sera réputée équivalente à une participation en personne à une telle réunion qui sera ainsi réputée avoir été tenue à Luxembourg.

7.5 - Responsabilité des gérants

Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur(s) fonction(s), aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 8. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions de gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le gérant et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance des associés lors de la prochaine assemblée générale des associés.

Art. 9. Assemblée générale des associés. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois-quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 10. Assemblée générale annuelle des associés. Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq (25), une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le 1^{er} mai à 16 heures. Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif des gérants, des circonstances exceptionnelles le requièrent

Art. 11. Vérification des comptes. Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq (25), les opérations de la Société sont contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un (1) commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

Art. 12. Exercice social - Compte annuels.

12.1 - Exercice social

L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2008.

12.2 - Comptes annuels

Chaque année, le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaires constitué conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 13. Distribution des profits.

13.1 - Principe général

Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

13.2 - Dividendes intérimaires

Les distributions de dividendes intérimaires sont autorisées dans la mesure où elles sont strictement conformes aux règles fixées par le présent article 13.2. ainsi qu'à toute règle supplémentaire déterminée par le gérant ou en cas de pluralité de gérants par le conseil de gérance avec le / les associé(s):

- L'initiative de déclarer des dividendes intérimaires et d'en autoriser la distribution revient exclusivement au gérant ou en cas de pluralité de gérants au conseil de gérance qui en apprécie l'opportunité et la conformité à l'intérêt social de la Société.

- A cet effet, le gérant ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance a compétence exclusive pour décider du montant des sommes distribuables et de l'opportunité d'une distribution, sur la base de la documentation et des principes contenus dans les présents Statuts et de tout accord que le / les associé(s) pourraient conclure entre eux.

- En outre, la décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants du conseil de gérance doit s'appuyer sur les comptes intérimaires de la Société datant de moins de deux mois au moment de cette décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants du conseil de gérance et faisant apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne devra pas excéder les profits à reporter et les réserves distribuables, mais diminué des pertes reportables ainsi que des montants à allouer à une réserve à constituer par la Loi ou par les Statuts.

- Enfin, le montant des dividendes intérimaires doit être limité au montant du profit distribuable tel qu'il apparaît sur les comptes intérimaires de la Société mentionnés ci-dessus. Le gérant ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance peut donner mandat à un auditeur indépendant d'auditer ces comptes intérimaires afin de confirmer le montant des sommes distribuables.

- Dans tous les cas, la distribution des dividendes intérimaires reste soumise aux stipulations de l'article 201 de la Loi, lequel prévoit la possibilité d'une action en répétition contre le / les associé(s) des dividendes distribués à lui/eux et ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis par la Société. Une telle action se prescrit par cinq ans à partir du jour de la répartition.

Art. 14. Dissolution - Liquidation. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution

de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Art. 15. Référence à la Loi. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, le ou les associé(s) s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.

Souscription

Les statuts ainsi établis, les parties comparantes déclarent souscrire le capital comme suit:

Souscripteurs	Nombre de Parts Sociales	Montant souscrit (en EURO)	% de capital social	Capital libéré %
Madison Dearborn Capital Partners VIC, L.P.	1.080.375	10.803,75	86.43%	86.43%
Madison Dearborn Capital Partners VI Executive-A, L.P.	169.625	1.696,25	13.57%	13.57%
TOTAL	1.250.000	12.500	100%	100%

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ EUR 1.500,- (mille cinq cents euros).

Résolution des associés

Les associés ont adopté immédiatement les résolutions suivantes: 1. Les associés décident de fixer à deux (2) le nombre des gérants et décident par ailleurs de nommer les personnes suivantes comme gérant de classe A et gérant de classe B pour une période indéterminée:

Gérant de classe A:

a. James N. Perry, administrateur délégué, né le 7 juillet 1960 à Newark, New Jersey, Etats-Unis, demeurant à c/o Madison Dearborn Partners, LLC, Three First National Plaza, Suite 3800, Chicago, IL 60602, Etats-Unis.

Gérant de classe B:

b. Michel E. Raffoul, gérant, né le 9 novembre 1951 à Accra, Ghana, résidant au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi à 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que les parties comparantes ci-dessus a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête desdites parties comparantes, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Pirson, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 29 mai 2008, LAC/2008/21581. — Reçu à 0,50%: soixante-deux euros cinquante cents (€ 62,50).

Pr Le Receveur ff. (signé): Franck Schneider.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 26 juin 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008081466/202/504.

(080093018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2008.

Insinger de Beaufort Holdings, Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 49.429.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008081181/1012/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2008, réf. LSO-CR08642. - Reçu 96,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

Meighorn Rosemont S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 137.522.

1. MEIGERHORN PROPERTIES Sàrl, a limited liability company (société à responsabilité limitée), under Luxembourg Law, having its registered office at 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B number B 117.988,

here represented by its sole manager LDV Management II Sàrl,

2. MEIGERHORN ROSEMONT HOLDING Sàrl, a limited liability company (société à responsabilité limitée), under Luxembourg Law, having its registered office at 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B number B 137.521,

here represented by its sole manager LDV Management II Sàrl,

Pursuant to a share transfer agreement dated 19 May 2008, five hundred (500) shares of the Company issued and outstanding as of the date of the agreement, have been transferred from MEIGERHORN PROPERTIES Sàrl to MEIGERHORN ROSEMONT HOLDING Sàrl.

Consequently, MEIGERHORN ROSEMONT HOLDING Sàrl becomes the sole shareholder of the company.

Traduction pour les besoins de l'Enregistrement

1. MEIGERHORN PROPERTIES Sàrl, une société à responsabilité limitée, sous la Loi Luxembourgeoise, ayant son siège social au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro B 117.988,

Son seul représentant est LDV Management II Sàrl,

2. MEIGERHORN ROSEMONT HOLDING Sàrl, une société à responsabilité limitée, sous la Loi Luxembourgeoise, ayant son siège social au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro B 137.521,

Son seul représentant est LDV Management II Sàrl,

Conformément à un contrat de transfert de parts sociales en date du 19 Mai 2008, cinq cents (500) parts sociales de la Société, émises et en circulation à la date du contrat, ont été transférées par la société MEIGERHORN PROPERTIES Sàrl à la société MEIGERHORN ROSEMONT HOLDING Sàrl.

Par conséquent, la société MEIGERHORN ROSEMONT HOLDING Sàrl est devenue l'associé unique de la société.

Le 28 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008081185/7091/36.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2008, réf. LSO-CR08354. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

Alma Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 137.655.

Le siège social de la société IMARA INVESTMENTS HOLDING II S.à r.l., associée de la société ALMA PROPERTIES S.à r.l., a été transféré de L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, à L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch en date du 28 novembre 2007.

Pour avis sincère et conforme
Pour ALMA PROPERTIES S.à r.l.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008081164/6341/17.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2008, réf. LSO-CR08550. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

Prisca Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 137.654.

Le siège social de la société IMARA INVESTMENTS HOLDING II S.à r.l., associée de la société PRISCA PROPERTIES S.à r.l., a été transféré de L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie, à L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch en date du 28 novembre 2007.

Pour avis sincère et conforme
Pour PRISCA PROPERTIES S.à r.l.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008081165/6341/17.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2008, réf. LSO-CR08548. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

Sommellerie de France S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7220 Walferdange, 68, route de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg B 61.263.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26/06/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008081169/619/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2008, réf. LSO-CR08115. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

Green Sun, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 104.700.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 9 juin 2008

L'associé unique a accepté la démission avec effet au 1^{er} juin 2008 de M. Fredrik Arneborn et a nommé en remplacement, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, M. Andréas Demmel, résidant professionnellement au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

Le conseil de gérance de la société se compose dorénavant comme suit:

M. Brian McMahon et M. Andreas Demmel

Pour publication
Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008081218/1649/20.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2008, réf. LSO-CR08712. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

Coastal Investments Holding SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8077 Bertrange, 36, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 98.567.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 19 mai 2008 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Gianguido Marino, président du conseil d'administration, demeurant au 6, via Paolo Sarpi, I-20154 Milan, Italie

- Monsieur Francesco Carenza, domicilié au 2, Osten Mews, London, SW7 4HW -Royaume-Uni

- Monsieur Andrea Scialanga, domicilié via Dufour 9, 6900 Lugano - Suisse

Le commissaire aux comptes est Monsieur Michele Romerio, domicilié professionnellement au 21, via Nassa, CH-6901 Lugano, Suisse

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2014.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2008081173/693/23.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2008, réf. LSO-CR07866. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

ETCM S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4384 Ehlerange, Zone Industrielle Z.A.R.E..

R.C.S. Luxembourg B 106.824.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26/06/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008081174/619/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2008, réf. LSO-CR08113. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

Apparatur Verfahren S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 59.420.

—
Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un président en la personne de Monsieur Grégory GUISSARD. Ce dernier assumera cette fonction pendant la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

Luxembourg, le 11 mars 2008.

APPARATUR VERFAHREN S.A.

S. BAERT / G. GUISSARD

Administrateur / Administrateur et Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2008081175/693/17.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2008, réf. LSO-CR05904. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

Fondaco Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 137.128.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 30 mai 2008

En date du 30 mai 2008, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé:

- d'accepter la démission, avec effet au 12 mai 2008, de Monsieur Marco Ciabattoni en qualité d'Administrateur
- de nommer, avec effet au 30 mai 2008, Monsieur Edoardo Gaffeo, University of Trento, Department of Economics, Via Inama 5, I - 38100 Trento, en qualité d'Administrateur pour une durée d'un an jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2009, en remplacement de Monsieur Marco Ciabattoni, démissionnaire

Luxembourg, le 2 juin 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration.

Signatures

Référence de publication: 2008081215/1024/19.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2008, réf. LSO-CR08665. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

Sitael S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 155A, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 71.392.

—
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26/06/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008081177/619/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2008, réf. LSO-CR08112. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

Lux Target Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 21, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 38.633.

—
AUSZUG

Die neue Adresse des Geschäftsführer Herrn Junkes Günter ist 21, Grand-rue L-6630 Wasserbillig

Für gleichlautenden Auszug

Unterschrift

Référence de publication: 2008081213/3560/13.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2008, réf. LSO-CR07594. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

Initi International Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 23.135.

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un président en la personne de Monsieur Filip WINDERICKX. Ce dernier assumera cette fonction pendant la durée de son mandat (jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014).

Fait à Luxembourg, le 7 avril 2008.

Certifié sincère et conforme

INITI INTERNATIONAL HOLDING S.A.

Signature

Administrateur - Délégué

Référence de publication: 2008081176/795/17.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2008, réf. LSO-CR03355. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

Teknon Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 101.101.

Les comptes annuels consolidés au 30 juin 2007 régulièrement approuvés, le rapport de gestion, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Teknon Investments S.A., Société Anonyme

Signature / Signature

Un administrateur / Un administrateur

Référence de publication: 2008081190/24/16.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2008, réf. LSO-CR09503. - Reçu 64,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

American Express World Express Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 66.367.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 10 juin 2008

En date du 10 juin 2008, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de ne pas renouveler le mandat de Monsieur John Calverley en qualité d'Administrateur
- de renouveler le mandat de Monsieur Robert Friedman en qualité d'Administrateur et le Président pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2009
- de renouveler les mandats de Monsieur Benoît de Ponthaud, de Monsieur Joseph W. Hardiman et de Monsieur Jean-Claude Wolter en qualité d'Administrateurs pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2009

Luxembourg, le 11 juin 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Signatures

Référence de publication: 2008081217/1024/21.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2008, réf. LSO-CR08663. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

Mandarin Capital Partners S.C.A. SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 128.231.

L'an deux mille huit, le vingt-huit mai.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

A comparu:

- Monsieur Massimo LONGONI, conseil économique, demeurant à Luxembourg

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société en commandite par actions qualifiée de société d'investissement en capital à risque (SICAR), de droit luxembourgeois dénommée "Mandarin Capital Partners S.C.A. SICAR" ayant son siège social à L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich, inscrite au R.C.S. Luxembourg, sous la Section B et le numéro B N ° 128.231,

constituée aux termes d'un acte reçu en date du 3 mai 2007 par le notaire Jacques DELVAUX, publié au Mémorial C n ° 1434 du 12 juillet 2007, et les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suite à un constat d'augmentation de capital reçu par le notaire soussigné en date du 30 janvier 2008, publié au Mémorial C n ° 816 du 3 avril 2008,

en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision de l'associé gérant commandité, savoir la société MANDARIN CAPITAL MANAGEMENT S.A. une société anonyme ayant son siège social au 73, Cote d'Eich, L-1450 Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg Section B n ° 119.240, prise en sa réunion du 27 mai 2008,

des copies desdites résolutions, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

1) Que le capital social de la société prédésignée s'élève actuellement à EUR 1.503.524 (un million cinq cent trois mille cinq cent vingt-quatre Euros, réparti en:

- cinq cent quatre-vingt-onze mille quatre cent quatre-vingt-neuf (591.489) Actions A d'une valeur nominale de EUR 2 (deux euro) chacune,
- quatre-vingt-cinq mille quatre-vingt-seize (85.096) Actions B d'une valeur nominale de EUR 2 (deux euro) chacune avec un prime d'émission de cent trente six euro 136,- EUR pour chaque Action B,
- et soixante-quinze mille cent soixante-dix-sept (75.177) Actions C d'une valeur nominale de EUR 2 (deux euro) chacune.

2) Qu'aux termes du 3^{ème} alinéa de l'article 5 des statuts, la société dispose d'un capital autorisé de sept millions dix-neuf mille huit cents euros (7.019.800 EUR), divisé en trois millions cinq cent neuf mille neuf cents (3.509.900) Actions comprenant:

1. Six cent trente et un mille sept cent quatre-vingt-deux (631.782) Actions ordinaires d'une valeur nominale de 2 EUR chacune (ci-après dénommées les "Actions A"). Les Actions A seront uniquement émises et souscrites par les Commanditaires (et les Commanditaires supplémentaires (tels que définis ci-après, le cas échéant) qui ont entrepris de souscrire et de régler 4 (quatre) Actions B pour chaque Action A souscrite;

2. deux millions cinq cent vingt-sept mille cent vingt-huit (2.527.128) Actions ordinaires d'une valeur nominale de 2 EUR chacune (ci-après dénommées les "Actions B"). Les Actions B pourront être émises assorties d'une prime d'émission selon ce que décidera l'Associé gérant commandité;

3. trois cent cinquante mille neuf cent quatre-vingt-dix (350.990) Actions d'administrateur d'une valeur nominale de 2 EUR chacune, attribuées à l'Associé gérant commandité (ci-après dénommées les "Actions C"). Lors de chaque prélèvement de fonds, l'Associé gérant commandité devra souscrire et régler un nombre supplémentaire d'Actions C, afin que sa participation dans la Société continue de représenter en permanence au moins 10 % (dix pour cent) de la totalité du capital émis de la Société,

et que le même article 5 autorise le conseil d'administration à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé.

L'article 5 des statuts est intégralement libellé comme suit:

La Société dispose d'un capital social immobilisé.

"La Société dispose d'un capital social émis de EUR 1.503.524 (un million cinq cent trois mille cinq cent vingt-quatre Euros, réparti en:

- cinq cent quatre-vingt-onze mille quatre cent quatre-vingt-neuf (591.489) Actions A d'une valeur nominale de EUR 2 (deux euro) chacune,
- quatre-vingt-cinq mille quatre-vingt-seize (85.096) Actions B d'une valeur nominale de EUR 2 (deux euro) chacune avec un prime d'émission de cent trente six euro 136,- EUR pour chaque Action B,

- et soixante-quinze mille cent soixante-dix-sept (75.177) Actions C d'une valeur nominale de EUR 2 (deux euro) chacune."

La Société dispose d'un capital autorisé de sept millions dix-neuf mille huit cents euros (7.019.800 EUR), divisé en trois millions cinq cent neuf mille neuf cents (3.509.900) Actions comprenant:

1. Six cent trente et un mille sept cent quatre-vingt-deux (631.782) Actions ordinaires d'une valeur nominale de 2 EUR chacune (ci-après dénommées les "Actions A"). Les Actions A seront uniquement émises et souscrites par les Commanditaires (et les Commanditaires supplémentaires (tels que définis ci-après, le cas échéant) qui ont entrepris de souscrire et de régler 4 (quatre) Actions B pour chaque Action A souscrite;

2. deux millions cinq cent vingt-sept mille cent vingt-huit (2.527.128) Actions ordinaires d'une valeur nominale de 2 EUR chacune (ci-après dénommées les "Actions B"). Les Actions B pourront être émises assorties d'une prime d'émission selon ce que décidera l'Associé gérant commandité;

3. trois cent cinquante mille neuf cent quatre-vingt-dix (350.990) Actions d'administrateur d'une valeur nominale de 2 EUR chacune, attribuées à l'Associé gérant commandité (ci-après dénommées les "Actions C"). Lors de chaque prélèvement de fonds, l'Associé gérant commandité devra souscrire et régler un nombre supplémentaire d'Actions C, afin que sa participation dans la Société continue de représenter en permanence au moins 10 % (dix pour cent) de la totalité du capital émis de la Société.

Dans les présents statuts (les "Statuts"), les termes "Action" et "Actions" comprendront, sauf disposition contraire explicitement ou implicitement énoncée, respectivement les Actions A, les Actions B et les Actions C.

L'expression "Commanditaires" se référera aux détenteurs d'Actions A et d'Actions B et le terme "Actionnaires" se référera collectivement à l'Associé gérant commandité et aux Commanditaires.

Par les présentes, l'Associé gérant commandité est autorisé à émettre ultérieurement des Actions A, des Actions B et des Actions C, afin de porter la totalité du capital de la Société au plafond du capital social autorisé le cas échéant, selon ce qu'il décidera de son propre chef de fixer; il pourra accepter les souscriptions concernant ces Actions pendant une durée de cinq (5) ans à compter de la date de constitution de la Société selon la définition de l'article 32 (5) de la loi du dix août mille neuf cent quinze portant sur les sociétés commerciales, dans sa version modifiée.

La durée ou la portée de cette attribution pourra être étendue le cas échéant par des résolutions adoptées par les Actionnaires au cours des assemblées générales, selon les dispositions requises pour amender les présents Statuts.

L'Associé gérant commandité est habilité à définir le cas échéant les conditions assignées à toute souscription d'Actions A, d'Actions B et d'Actions C.

L'Associé gérant commandité est habilité à émettre ces Actions A, B et C en vertu de la durée mentionnée ci-dessus et pendant celle-ci, sans que les Actionnaires ne puissent se prévaloir de droits de souscription privilégiés.

Lorsqu'il réalisera une augmentation de capital conformément aux dispositions mentionnées ci-dessus, l'Associé gérant commandité sera tenu de prendre les mesures requises pour modifier le présent Article en vue de consigner la modification et il sera habilité à prendre ou à autoriser les mesures requises en vue de l'exécution et de la publication de ladite modification conformément au droit luxembourgeois.

Le capital autorisé ou émis de la Société pourra être augmenté ou diminué conformément au droit luxembourgeois.

Les Actions A et les Actions B sont réservées à la souscription des Commanditaires ainsi que des investisseurs avertis, tels que définis par la loi portant sur les SICAR ("Investisseurs avertis").

3) Par décision du 27 mai 2008, l'associé gérant commandité, savoir "Mandarin Capital Management S.A." a décidé de réaliser une augmentation de capital jusqu'à concurrence de EUR 297.756 (deux cent quatre-vingt-dix-sept mille sept cent cinquante-six Euros),

en vue de porter le capital social de son montant actuel de EUR EUR 1.503.524 (un million cinq cent trois mille cinq cent vingt-quatre Euros) à EUR 1.801.280 (un million huit cent un mille deux cent quatre-vingt Euros),

par l'émission de:

- 133.991 (cent trente-trois mille neuf cent quatre-vingt-onze) actions nouvelles B d'une valeur nominale de € 2,- (deux euros) chacune, augmentées d'une prime d'émission de EUR 136 par action B nouvelle;

- 14.887 (quatorze mille huit cent quatre-vingt-sept) actions nouvelles C d'une valeur nominale de € 2,- (deux euros) chacune,

à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes, souscrites par les souscripteurs suivants comme suit:

Mandarin Capital Partners SCA SICAR - B and C Shares

Nbr / Shareholders	B Shares	C Shares
1 Private Equity International S.A.	30.666	0
2 China Development Bank	30.666	0
3 The Export-Import Bank of China	30.666	0
4 Efibanca S.p.A.	6.132	0
5 Corporate World Opportunities Limited	4.088	0

6	Fondazione Cassa di Risparmio in Bologna	4.088	0
7	Fondazione Cassa di Risparmio di Padova e Rovigo	4.088	0
8	Banca Carige S.p.A.	2.043	0
9	Banca Popolare dell'Emilia Romagna Soc. Coop.	2.043	0
10	Fondazione Cassa dei Risparmi di Forlì	2.043	0
11	Fondazione Cassa di Risparmio di Trento e Rovereto	2.043	0
12	Fondazione Cariplo	2.043	0
13	Fondo Pensione per gli Agenti Professionisti di Assicurazione	2.043	0
14	Castel S.A.	1.225	0
15	Giorgio Tadolini	1.225	0
16	Fondazione Cassa di Risparmio di Imola	1.021	0
17	Datalogic S.p.A.	818	0
18	Gitifin S.r.l.	818	0
19	Merloni Invest S.p.A.	818	0
20	Paolo Cantarella	818	0
21	Vinifin International S.A.	818	0
22	IMA S.p.A.	818	0
23	Hillswood Holdings Ltd	818	0
24	Harlesden Finance S.A.	510	0
25	Lucio Stanca	408	0
26	Bruno Calzoni	408	0
27	Meris Romagnoli	408	0
28	King S.p.A.	408	0
29	Mandarin Capital Management S.A.	0	14877
	TOTAL	133.991	14877

Les souscripteurs ci-avant désignés, regroupant tous les actionnaires de la société, ont souscrit proportionnellement aux actions actuellement détenues, c.à.d. aux 133.991 nouvelles actions B augmentées de la susdite prime d'émission et aux 14.887 nouvelles actions C dans les proportions ci-avant désignées, et les ont libérées moyennant une contribution en espèces total de EUR 18.520.532.

4) La réalisation de l'augmentation de capital est constatée par le notaire instrumentant sur le vu des documents de souscription.

Le montant total de EUR 18.520.532 (dix-huit millions cinq cent vingt mille cinq cent trente-deux Euros) se trouve être à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire par certificat bancaire.

5) Que suite à la réalisation de l'augmentation ci-dessus, le capital se trouve porté à EUR 1.801.280 (un million huit cent un mille deux cent quatre-vingt Euros),

de sorte que le 2^{ème} alinéa de l'article 5 des statuts, version anglaise et traduction française, aura dorénavant la teneur suivante:

version anglaise

"The Company has an issued share capital of one million eight hundred and one thousand two hundred and eighty Euro (EUR 1,801,280), divided into:

- five hundred and ninety-one thousand four hundred and eighty-nine (591,489) A Shares having a par value of two euro (2.- EUR) each,

- two hundred and nineteen thousand eighty-seven (219.087) B Shares, having a par value of two euro (2.- EUR) each, with a share premium of 136.-EUR per each B share."

- and ninety thousand sixty-four (90,064) C Shares having a par value of two euro (2.- EUR) each.

Traduction française

"La Société dispose d'un capital social émis de EUR 1.801.280 (un million huit cent un mille deux cent quatre-vingt Euros, réparti en:

- cinq cent quatre-vingt-onze mille quatre cent quatre-vingt-neuf (591.489) Actions A d'une valeur nominale de EUR 2 (deux euro) chacune,

- deux cent dix-neuf mille quatre-vingt-sept (219.087) Actions B d'une valeur nominale de EUR 2 (deux euro) chacune avec un prime d'émission de cent trente six euro 136,- EUR pour chaque Action B,

- et quatre-vingt-dix mille soixante-quatre (90,064) Actions C d'une valeur nominale de EUR 2 (deux euro) chacune."

Déclarations - Frais

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter la modification de l'article 5 des statuts en langue anglaise, suivi d'une traduction française, et en cas de divergence entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais fera foi.

Pour la perception des droits d'enregistrement, il est spécifié que Mandarin Capital Partners S.C.A. SICAR est une société d'investissement en capital à risque suivant la loi du 15 juin 2004, et le présent acte est soumis au droit fixe.

Les frais, dépenses, honoraires ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mis à sa charge en raison des présentes sont évalués approximativement à EUR 7.000.-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. LONGONI, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils, le 5 juin 2008, LAC/2008/22779. — Reçu douze Euros (EUR 12.-).

Le Receveur ff. (signé): F. SCHNEIDER.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2008.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2008081862/208/185.

(080092860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2008.

Teknon Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 101.101.

Les comptes annuels au 30 juin 2007 régulièrement approuvés, le rapport de gestion, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Teknon Investments S.A., Société Anonyme

Signature / Signature

Un administrateur / Un administrateur

Référence de publication: 2008081187/24/17.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2008, réf. LSO-CR09504. - Reçu 42,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

Dresdner Euro Money Management, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 48.370.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10.06.2008.

Allianz Global Investors Luxembourg S.A.

S. Maringer / O. Eis

Référence de publication: 2008081238/755/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2008, réf. LSO-CR09880. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

Meigerhorn Renens S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 138.129.

1. MEIGERHORN PROPERTIES Sàrl, a limited liability company (société à responsabilité limitée), under Luxembourg Law, having its registered office at 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B number B 117.988,

here represented by its sole manager LDV Management II Sàrl,

2. MEIGERHORN RENENS HOLDINGS Sàrl, a limited liability company (société à responsabilité limitée), under Luxembourg Law, having its registered office at 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B number B 138.130,

here represented by its sole manager LDV Management II Sàrl,

Pursuant to a share transfer agreement dated 19 May 2008, five hundred (500) shares of the Company issued and outstanding as of the date of the agreement, have been transferred from MEIGERHORN PROPERTIES Sàrl to MEIGERHORN RENENS HOLDINGS Sàrl.

Consequently, MEIGERHORN RENENS HOLDINGS Sàrl becomes the sole shareholder of the company.

Traduction pour les besoins de l'Enregistrement:

1. MEIGERHORN PROPERTIES Sàrl, une société à responsabilité limitée, sous la Loi Luxembourgeoise, ayant son siège social au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro B 117.988,

Son seul représentant est LDV Management II Sàrl,

2. MEIGERHORN RENENS HOLDINGS Sàrl, une société à responsabilité limitée, sous la Loi Luxembourgeoise, ayant son siège social au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro B 138.130,

Son seul représentant est LDV Management II Sàrl,

Conformément à un contrat de transfert de parts sociales en date du 19 Mai 2008, cinq cents (500) parts sociales de la Société, émises et en circulation à la date du contrat, ont été transférées par la société MEIGERHORN PROPERTIES Sàrl à la société MEIGERHORN RENENS HOLDINGS Sàrl.

Par conséquent, la société MEIGERHORN RENENS HOLDINGS Sàrl est devenue l'associé unique de la société.

Le 28 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008081188/7091/36.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2008, réf. LSO-CR08362. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

G&P Invest Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 111.408.

Auszug der Beschlüsse des Verwaltungsrats vom 28. Februar 2007

Am 28. Februar 2007 fasste der Verwaltungsrat folgenden Beschluss:

- Kenntnisnahme des Rücktritts als Verwaltungsratsmitglied von Herrn Jacques Bofferding, 50, avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg, mit Wirkung zum 31. Januar 2007.

Luxemburg, den 15. Mai 2008.

Für gleichlautenden Auszug

Für G & P INVEST SICAV

Fortis Banque Luxembourg

Unterschriften

Référence de publication: 2008081199/584/18.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2008, réf. LSO-CR09560. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

Whitehall Street International Real Estate SCA 2008, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 137.241.

In the year two thousand and eight, on the fourth of June.

Before M^e Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

M^e Florie GOUNON, lawyer, residing in Luxembourg,

acting by virtue of resolutions taken by the general partner of "Whitehall Street International Real Estate 2008" on May 30, 2008, copy of said resolutions, after having been signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary will be annexed to this document to be filed with it to the registration authorities.

The appearing party, acting as said before, has declared and required the notary to record that:

I.- The company "Whitehall Street International Real Estate SCA 2008" is a société en commandite par actions (the "Company") incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office in L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand Rue, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 137.241, incorporated by deed of the undersigned notary on February 25, 2008 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, number 951 of April 17, 2008 (the "Company"),

and that the articles have been modified pursuant to a deed of the undersigned notary on April 22, 2008 not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association.

II.- According to article 6 of the articles of incorporation, the subscribed capital of the Company has been fixed at fifty thousand US Dollars and ten Cents (USD 50,000.10) divided into the following ten classes of shares, each share class comprising fifty thousand (50,000) shares:

- (i) fifty thousand (50,000) redeemable Class A-1 Shares without par value;
- (ii) fifty thousand (50,000) redeemable Class A-2 Shares without par value;
- (iii) fifty thousand (50,000) redeemable Class A-3 Shares without par value;
- (iv) fifty thousand (50,000) redeemable Class A-4 Shares without par value;
- (v) fifty thousand (50,000) redeemable Class A-5 Shares without par value;
- (vi) fifty thousand (50,000) redeemable Class A-6 Shares without par value;
- (vii) fifty thousand (50,000) redeemable Class A-7 Shares without par value;
- (viii) fifty thousand (50,000) redeemable Class A-8 Shares without par value;
- (ix) fifty thousand (50,000) redeemable Class A-9 Shares without par value; and
- (x) fifty thousand (50,000) redeemable Class A-10 Shares without par value.

In addition, one (1) management share without par value has been issued to the general partner of the Company, Whitehall Street International Real Estate 2008 (the "General Partner").

The authorised share capital of the Company is set at five hundred thousand United States Dollars and one cent (USD 500,000.10), represented by up to one hundred (100) classes of shares with each class having up to fifty thousand (50,000) shares without par value, each share being redeemable in accordance with article 49-8 of the 1915 Law.

The General Partner, is authorised for a period of 5 (five) years starting on the date of the publication of the incorporation deed of the Company:

(i) to issue up to fifty thousand (50,000) redeemable shares without par value within each of the ninety (90) additional authorized share classes, which may be issued from time to time;

(ii) to waive or limit the shareholders' preferential subscription rights within each class of shares; and

(iii) to record by way of a notarial deed each and any share issue and to amend the articles of incorporation and the share register of the Company accordingly.

III.- The General Partner has decided on May 30, 2008 to increase the capital of the Company by an amount of USD 984.50 to bring it from its present amount of USD 50,000.10 to USD 50,984.60 by the creation and issue of the following class of share:

- nine thousand eight hundred and forty-five (9,845) redeemable Class A-11 Shares without par value.

Such shares are issued without par value and are subject to payment of a share premium at USD 9.90 per share

The General Partner also decided to allot the new shares to the new shareholders as described in Annex A hereto without reserving for the existing participants a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

Evidence of the payment in the amount of USD 984.50 in respect of capital and USD 97,465.50 in respect of share premium for the newly issued shares has been given to the undersigned notary who acknowledges this expressly.

IV.- According to the powers granted to the General Partner by article 6 of the Articles of Association of the Company and following the realisation of the increase of capital as decided by the General Partner on May 30, 2008 the first paragraph of article 6.1 of the Articles of Association is amended to be worded as follows:

"The share capital of the Company is set at fifty thousand nine hundred and eighty-four and sixty cent US Dollars (USD 50,984.60) divided into the following eleven classes of shares:

- (i) fifty thousand (50,000) redeemable Class A-1 Shares without par value;
- (ii) fifty thousand (50,000) redeemable Class A-2 Shares without par value;
- (iii) fifty thousand (50,000) redeemable Class A-3 Shares without par value;
- (iv) fifty thousand (50,000) redeemable Class A-4 Shares without par value;
- (v) fifty thousand (50,000) redeemable Class A-5 Shares without par value;
- (vi) fifty thousand (50,000) redeemable Class A-6 Shares without par value;
- (vii) fifty thousand (50,000) redeemable Class A-7 Shares without par value;
- (viii) fifty thousand (50,000) redeemable Class A-8 Shares without par value;
- (ix) fifty thousand (50,000) redeemable Class A-9 Shares without par value;
- (x) fifty thousand (50,000) redeemable Class A-10 Shares without par value; and
- (xi) nine thousand eight hundred and forty-five (9,845) redeemable Class A-11 Shares without par value.

In addition, one (1) management share without par value has been issued to the General Partner."

Costs - Evaluation

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately one thousand four hundred and fifty Euros.

For the purposes of the registration the total amount of the capital increase and the share premium is evaluated at 63,655.76 EUR.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Junglinster, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing person, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said appearing person has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version française de ce qui précède:

L'an deux mille huit, le quatre juin.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Maître Florie GOUNON, avocat, demeurant à Luxembourg,

en vertu des décisions prises par l'associé commandité de "Whitehall Street International Real Estate SCA 2008" en date du 30 mai 2008, copie d'un extrait de ces décisions après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant comme dit ci-avant, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter que:

I.- La société "Whitehall Street International Real Estate SCA 2008" est une société en commandite par actions (la "Société") de droit luxembourgeois, avec siège social à L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand Rue, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 173.241, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 25 février 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés Associations, numéro 951 du 17 avril 2008 (la "Société"),

et que les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 22 avril 2008, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés Associations.

II.- Selon l'article 6 des statuts, le capital émis de la Société est fixé à cinquante mille dollars et dix cents (USD 50.000,10) divisé en dix classes d'actions, chaque classe d'actions comprenant cinquante mille (50.000) actions comme suit:

- (i) cinquante mille (50.000) actions rachetables de Classe A-1 sans valeur nominale;
- (ii) cinquante mille (50.000) actions rachetables de Classe A-2 sans valeur nominale;
- (iii) cinquante mille (50.000) actions rachetables de Classe A-3 sans valeur nominale;
- (iv) cinquante mille (50.000) actions rachetables de Classe A-4 sans valeur nominale;
- (v) cinquante mille (50.000) actions rachetables de Classe A-5 sans valeur nominale;
- (vi) cinquante mille (50.000) actions rachetables de Classe A-6 sans valeur nominale;

- (vii) cinquante mille (50.000) actions rachetables de Classe A-7 sans valeur nominale;
- (viii) cinquante mille (50.000) actions rachetables de Classe A-8 sans valeur nominale;
- (ix) cinquante mille (50.000) actions rachetables de Classe A-9 sans valeur nominale; et
- (x) cinquante mille (50.000) actions rachetables de Classe A-10 sans valeur nominale.

En outre, une (1) action de commandité sans valeur nominale a été émise en faveur de l'associé commandité de la société, Whitehall Street International Real Estate 2008 ("L'Associé Commandité").

Le capital social autorisé de la Société est fixé à cinq cent mille dollars américains et dix cents (USD 500.000,10), représenté par un maximum de cent (100) classes d'actions, chaque classe comprenant jusqu'à cinquante mille (50.000) actions sans valeur nominale, chaque action étant rachetable conformément à l'article 49-8 de la Loi de 1915.

L'Associé Commandité est autorisé, pendant une période de 5 (cinq) ans à compter de la date de publication de l'acte constitutif de la Société, à:

- (i) émettre jusqu'à cinquante mille (50.000) actions rachetables sans valeur nominale dans chacune des quatre-vingt-dix (90) classes d'actions supplémentaires autorisées, qui peuvent être émises à tout moment;
- (ii) renoncer à ou limiter les droits préférentiels de souscription des actionnaires dans chaque classe d'actions; et
- (iii) enregistrer par acte notarié toute émission d'actions et à modifier les statuts et le registre des titres de la Société en conséquence.

III.- L'Associé Commandité a décidé en date du 30 mai 2008, de procéder à une augmentation de capital à concurrence de USD 984,50 pour porter le capital ainsi de son montant actuel de USD 50.000,10 à USD 50.984,60 par la création et l'émission de la classe d'actions suivante:

- neuf mille huit cent quarante cinq (9.845) actions rachetables de Classe A-11 sans valeur nominale.

Ses actions ont été émises sans valeur nominale et sont sujet à un paiement de prime d'émission de 9,90 USD par action.

L'Associé Commandité a aussi décidé d'allouer les nouvelles actions aux nouvelles actionnaires comme décrit en Annexe A sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscrire.

La preuve de paiement de la somme d'USD 984,50 relatif à l'augmentation du capital et de la somme d'USD 97.465,50 relatif à la prime d'émission pour les parts nouvelles a été fournie au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

IV.- Conformément à l'autorisation conférée au conseil de gérance par l'article 6 des statuts et suite à l'augmentation de capital décidée par le conseil de gérance le 30 mai 2008, le premier alinéa de l'article 6.1 des statuts est modifié pour lui donner la teneur suivante:

"Le capital de la Société est fixé à cinquante mille dollars neuf cent quatre-vingt-quatre et soixante cents (USD 50.984,60) divisé en onze classes d'actions, comme suit:

- (i) cinquante mille (50.000) actions rachetables de Classe A-1 sans valeur nominale;
- (ii) cinquante mille (50.000) actions rachetables de Classe A-2 sans valeur nominale;
- (iii) cinquante mille (50.000) actions rachetables de Classe A-3 sans valeur nominale;
- (iv) cinquante mille (50.000) actions rachetables de Classe A-4 sans valeur nominale;
- (v) cinquante mille (50.000) actions rachetables de Classe A-5 sans valeur nominale;
- (vi) cinquante mille (50.000) actions rachetables de Classe A-6 sans valeur nominale;
- (vii) cinquante mille (50.000) actions rachetables de Classe A-7 sans valeur nominale;
- (viii) cinquante mille (50.000) actions rachetables de Classe A-8 sans valeur nominale;
- (ix) cinquante mille (50.000) actions rachetables de Classe A-9 sans valeur nominale;
- (x) cinquante mille (50.000) actions rachetables de Classe A-10 sans valeur nominale; et
- (xi) neuf mille huit cent quarante cinq (9.845) actions rachetables de Classe A-11 sans valeur nominale.

En outre, une (1) action de commandité sans valeur nominale a été émise en faveur de l'Associé Commandité."

Frais - Evaluation

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille quatre cent cinquante euros.

Pour les besoins de l'enregistrement le montant total de l'augmentation de capital social et de la prime d'émission est évalué à 63.655,76 EUR.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Junglinster, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite comparante a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: GOUNON - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 juin 2008, Relation GRE/2008/2488. — Reçu Trois cent dix-huit euros et vingt-huit cents 0,5%: 318,28 €.

Le Receveur ff. (signé): BENTNER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 26 juin 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008081583/231/173.

(080093228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2008.

Georgia Investments Property I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 113.361.

Extrait d'une résolution de l'associé unique

Il résulte d'une résolution de l'associé unique de la société prise en date du 11 juin 2008 que Monsieur Marcel BENHAMOU, directeur, né le 1^{er} avril 1953 et résidant au 192, avenue Victor Hugo F-75116 Paris, a été nommé gérant pour une durée indéterminée. Il a le pouvoir d'engager la société par signature conjointe avec Monsieur Franck RUIMY, gérant de la société.

Monsieur Franck RUIMY a le pouvoir d'engager la société par sa seule signature individuelle.

Traduction:

It follows from a resolution of the sole shareholder of the Company dated June 11, 2008 that Mr Marcel BENHAMOU, Director, born on April 1, 1953, and residing at 192, avenue Victor Hugo F-75116 Paris, has been appointed manager for an indefinite period.

It has the power to bind the company by joint signature with Mr Franck RUIMY, manager of the company.

Mr Franck RUIMY has the power to bind the company by its own individual signature.

Luxembourg, le 17 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008081179/7091/23.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2008, réf. LSO-CR08360. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

Green Sun, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 104.700.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 10 janvier 2008

L'associé unique a accepté la démission avec effet au 10 janvier 2008 de M. Pascal Leclerc et a nommé en remplacement, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, M. Brian McMahon, résidant professionnellement au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

Le conseil de gérance de la société se compose dorénavant comme suit:

M. Brian McMahon et M. Fredrik Arneborn

POUR PUBLICATION

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008081220/1649/20.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2008, réf. LSO-CR08715. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

JAL Group Participations, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 76.785.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 régulièrement approuvés, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

JAL GROUP PARTICIPATIONS, Société à responsabilité limitée

Signature / Signature

Un gérant / Un gérant

Référence de publication: 2008081195/24/16.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2008, réf. LSO-CR09485. - Reçu 52,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

Brenntag FinanceCo II, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 99.198.

Les comptes annuels au 31.12.2006 régulièrement approuvés, le rapport de gestion, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BRENTAG FINANCECO II, Société à responsabilité limitée

Signature / Signature

Un gérant / Un gérant

Référence de publication: 2008081197/24/16.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2008, réf. LSO-CR09483. - Reçu 46,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

Fingal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 73.941.

CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société, tenue le 26 mai 2006, enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} juin 2006, volume 154S, folio 8, case 10, que l'assemblée a décidé de clôturer la liquidation et à pris les résolutions suivantes en application de la loi 10 août 1915 relatif aux sociétés commerciales et conformément à l'article 9 de ladite loi.

- que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société: 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

- que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés qui ne seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même ancien siège social au profit de qui il appartiendra.

POUR EXTRAIT CONFORME, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2008.

Pour la société

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2008081260/211/22.

(080091932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

Brenntag FinanceCo I, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 99.197.

Les comptes annuels au 31.12.2006 régulièrement approuvés, le rapport de gestion, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BRENNTAG FINANCECO I, Société à responsabilité limitée

Signature / Signature

Un gérant / Un gérant

Référence de publication: 2008081200/24/16.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2008, réf. LSO-CR09481. - Reçu 46,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

Fendi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 76.233.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du conseil d'administration de Fendi S.A. du 30 avril 2008 que Monsieur Michael Allan Burke a été élu en tant qu'administrateur délégué de la Société jusqu'au 31 mai 2009.

Fait et signé à Luxembourg, le 17 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008081201/260/13.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2008, réf. LSO-CR08878. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

R.H. Immobilière, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8067 Bertrange, 16, rue du Charron.
R.C.S. Luxembourg B 70.843.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25/06/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008081211/1286/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2008, réf. LSO-CR07732. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

Gunnebo Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-3844 Schifflange, Zone Industrielle Lëtzebuerger Heck.
R.C.S. Luxembourg B 12.035.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008081231/260/13.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2008, réf. LSO-CR09835. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

Prosperity S.A. SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 125.100.

Les comptes annuels au 31.12.2007 régulièrement approuvés, le rapport de gestion, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A., Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2008081205/24/17.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2008, réf. LSO-CR09477. - Reçu 38,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080092148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

Vietimport, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4910 Hautcharage, 22, rue de Bascharage.
R.C.S. Luxembourg B 109.159.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25/06/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008081208/1286/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2008, réf. LSO-CR07731. - Reçu 16,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080092214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

Haute Tension S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4599 Differdange, 2, rue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 89.754.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25/6/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008081219/1286/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2008, réf. LSO-CR07770. - Reçu 16,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080092223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

The Bank of New York Europe Limited, Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff, Aerogolf Center.
R.C.S. Luxembourg B 58.377.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour The Bank of New York Europe Limited, Luxembourg Branch
Signatures

Référence de publication: 2008081347/1163/13.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2008, réf. LSO-CR10546. - Reçu 86,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080092401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

Logtex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 63.399.

Le bilan au 31/12/2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pierre-Olivier WURTH.

Référence de publication: 2008081328/1089/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2008, réf. LSO-CR07130. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

Hispanicum S.A.H., Société Anonyme Holding (en liquidation).

R.C.S. Luxembourg B 36.483.

I.K.F. Holding, Société Anonyme (en liquidation).

R.C.S. Luxembourg B 19.898.

International Financing Incorporated Holding S.A., Société Anonyme (en liquidation).

R.C.S. Luxembourg B 28.281.

International Investment & Financing Consultants, Société à responsabilité limitée (en liquidation).

R.C.S. Luxembourg B 21.716.

CLÔTURES DE LIQUIDATION

Extrait

Par jugement du 20/03/2008 le Tribunal d'arrondissement de Luxembourg sixième section a déclaré closes pour absence d'actifs les opérations de liquidation de la société HISPANICUM S.A. Holding, dont le siège social, à L-3333 Hellange, 63, route de Bettembourg, a été dénoncé le 22/05/1992. Ce même jugement a ordonné la publication du dispositif par extrait au Mémorial, il a également mis les frais à la charge du Trésor.

Pour publication et réquisition
M^e Pierre-Olivier WURTH
Le Liquidateur

EXTRAIT

Par jugement du 20/03/2008 le Tribunal d'arrondissement de Luxembourg sixième section a déclaré closes pour absence d'actifs les opérations de liquidation de la société IKF HOLDING S.A., dont le siège social à L-2240 Luxembourg, 8, rue Notre Dame, a été dénoncé le 29/11/1990. Ce même jugement a ordonné la publication du dispositif par extrait au Mémorial. Il a également mis les frais à la charge du Trésor.

Pour publication et réquisition
M^e Pierre-Olivier WURTH
Le Liquidateur

EXTRAIT

Par jugement du 20/03/2008 le Tribunal d'arrondissement de Luxembourg sixième section a déclaré closes pour absence d'actifs les opérations de liquidation de la société INTERNATIONAL FINANCING INCORPORATED HOLDING S.A., dont le siège social à L-1118 Luxembourg 11, rue Aldringen a été dénoncé le 17/10/1991. Ce même jugement a ordonné la publication du dispositif par extrait au Mémorial. Il a également mis les frais à la charge du Trésor.

Pour publication et réquisition
M^e Pierre-Olivier WURTH
Le Liquidateur

EXTRAIT

Par jugement du 20/03/2008 le Tribunal d'arrondissement de Luxembourg sixième section a déclaré closes pour absence d'actifs les opérations de liquidation de la société INTERNATIONAL INVESTMENT & FINANCING CONSULTANTS S.à.r.l., dont le siège social à L-1331 Luxembourg 53, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, de fait inconnue à cette adresse. Ce même jugement a ordonné la publication du dispositif par extrait au Mémorial. Il a également mis les frais à la charge du Trésor.

Pour publication et réquisition

M^e Pierre-Olivier WURTH

Le Liquidateur

Référence de publication: 2008081300/1089/57.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2008, réf. LSO-CR00326. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2008, réf. LSO-CR00329. - Reçu 12,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2008, réf. LSO-CR00330. - Reçu 12,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2008, réf. LSO-CR00331. - Reçu 12,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

(080092625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

(080092626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

(080092628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

Logtex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 63.399.

Le bilan au 31/12/2001 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pierre-Olivier WURTH.

Référence de publication: 2008081327/1089/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2008, réf. LSO-CR07133. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

Impex Overseas Trading Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 29.931.

Le bilan de la société au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour réquisition

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008081331/1212/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2008, réf. LSO-CR06189. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

Alternative Property Income ELP Subco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 244.800,00.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 124.360.

In the year two thousand and eight, on the fifth day of June.

Before Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg.

There appeared the following:

Alternative Property Income Venture, L.P., a limited partnership formed under the laws of the United Kingdom, having its registered office at 7, Newgate Street, London, EC1A 7NX, United Kingdom, acting through its general partner

Alternative Property Income Venture (General Partner) Limited, a limited company incorporated in the United Kingdom whose registered office is at 7, Newgate Street, London, EC1A 7NX, United Kingdom, (the "Shareholder"),

represented by Ms Sylvie Reisen, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 4 June 2008.

The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholder has requested the undersigned notary to document that the Shareholder is the sole shareholder of Alternative Property Income ELP Subco S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with a share capital of one hundred seven thousand eight hundred euro (EUR 107,800.-), having its registered office at 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg, on 8 February 2007, published in the Mémorial C, No 654 on 19 April 2007, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 124.360, and whose articles of incorporation have been amended for the last time following a deed of Maître Marc Lecuit notary residing in Mersch, acting in replacement of Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg, on 5 March 2008, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Company").

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of one hundred thirty-seven thousand euro (EUR 137,000.-) so as to raise it from its present amount of one hundred seven thousand eight hundred euro (EUR 107,800.-) to two hundred forty-four thousand eight hundred euro (EUR 244,800.-).

2 To issue five thousand four hundred eighty (5,480) new shares, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscription for these new shares by Alternative Property Income Venture, L.P., acting through its general partner Alternative Property Income Venture (General Partner) Limited, and to accept payment in full for such new shares by a contribution in cash.

4 To amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation, in order to reflect the above resolutions. has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of one hundred thirty-seven thousand euro (EUR 137,000.-) so as to raise it from its present amount of one hundred seven thousand eight hundred euro (EUR 107,800.-) to two hundred forty-four thousand eight hundred euro (EUR 244,800.-).

Second resolution

The Shareholder resolved to issue five thousand four hundred eighty (5,480) new shares, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

Third resolution

Subscription - payment

Thereupon has appeared Ms Sylvie Reisen, prenamed, acting in the capacity as duly authorised attorney-in-fact of Alternative Property Income Venture, L.P., acting through its general partner Alternative Property Income Venture (General Partner) Limited, prenamed by virtue of the pre-mentioned proxy (the "Subscriber").

The Subscriber declared to subscribe for five thousand four hundred eighty (5,480) new shares, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) per share and to make payment for such new shares by a contribution in cash.

The amount of one hundred thirty-seven thousand euro (EUR 137,000.-) is thus as from now at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Thereupon, the Shareholder resolved to accept said subscription and payment and to allot the five thousand four hundred eighty (5,480) new shares to the Subscriber.

Fourth resolution

As a result of the above resolutions, the Shareholder resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation, which will from now on read as follows:

" 5. Share capital.

5.1 The corporate capital is fixed at two hundred forty-four thousand eight hundred euro (EUR 244,800.-) represented by nine thousand seven hundred ninety-two (9,792) ordinary shares, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each (the "Ordinary Shares")."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at two thousand euro (EUR 2,000.-).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le cinq juin.

Par devant Maître Gérard Lecuit, notaire, de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Alternative Property Income Venture, L.P., un limited partnership de droit anglais, ayant son siège social au 7, Newgate Street, Londres, EC1A 7NX, Royaume-Uni, agissant par l'intermédiaire de son gérant Alternative Property Income Venture (General Partner) Limited, une limited company constituée au Royaume-Uni ayant son siège social au 7, Newgate Street, Londres, EC1A 7NX, Royaume-Uni ("Associé"),

représenté par Madame Sylvie Reisen, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 4 juin 2008.

Ladite procuration restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que le comparant est le seul et unique associé de Alternative Property Income ELP Subco S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec un capital social de cent sept mille huit cents euros (EUR 107.800,-), ayant son siège social au 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, le 8 février 2007, publié au Mémorial C n° 654 du 19 avril 2007, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.360, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte de Maître Marc Lecuit, notaire, de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Gérard Lecuit, notaire, de résidence à Luxembourg le 5 mars 2008, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la "Société").

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1 Augmentation du capital social de la société à concurrence de cent trente-sept mille euros (EUR 137.000,-) pour le porter de son montant actuel de cent sept mille huit cents euros (EUR 107.800,-) à deux cent quarante-quatre mille huit cents euros (EUR 244.800,-).

2 Émission de cinq mille quatre cent quatre-vingt (5.480) parts sociales nouvelles, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3 Acceptation de la souscription de ces parts sociales nouvelles par Alternative Property Income Venture, L.P., agissant par l'intermédiaire de son gérant Alternative Property Income Venture (General Partner) Limited et acceptation de la libération intégrale de ces parts sociales nouvelles par un apport en numéraire.

4 Modification du premier alinéa de l'article 5 des statuts, afin de refléter les résolutions ci-dessus.

a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la société à concurrence de cent trente-sept mille euros (EUR 137.000,-) pour le porter de son montant actuel de cent sept mille huit cents euros (EUR 107.800,-) à deux cent quarante-quatre mille huit cents euros (EUR 244.800,-).

Deuxième résolution

L'Associé a décidé d'émettre cinq mille quatre cent quatre-vingt (5.480) parts sociales nouvelles, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Troisième résolution

Souscription - paiement

Ensuite Madame Sylvie Reisen, précitée, s'est présentée agissant en qualité de mandataire dûment autorisé de Alternative Property Income Venture, L.P., agissant par l'intermédiaire de son gérant Alternative Property Income Venture (General Partner) Limited, précité, en vertu de la procuration prémentionnée (le "Souscripteur").

Le Souscripteur a déclaré souscrire cinq mille quatre cent quatre-vingt (5.480) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et libérer intégralement ces parts sociales nouvelles par un apport en numéraire.

Le montant de cent trente-sept mille euros (EUR 137.000,-) est à partir de maintenant à la disposition de la Société, la preuve en ayant été apportée au notaire instrumentant.

Ensuite, l'Associé a décidé d'accepter ladite souscription et ladite libération et d'émettre les cinq mille quatre cent quatre-vingt (5.480) parts sociales nouvelles au Souscripteur.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'Associé a décidé de modifier l'alinéa premier de l'article 5 des statuts qui sera dorénavant rédigé comme suit:

" 5. Capital social.

5.1 Le capital social est fixé à deux cent quarante quatre mille huit cents euros (EUR 244.800,-) représenté par neuf mille sept cent quatre-vingt-douze (9.792) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25), chacune (ci-après les "Parts Ordinaires Sociales")."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de cette augmentation de capital sont estimés à deux mille euros (EUR 2.000).

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparant connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. REISEN, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 juin 2008. LAC/2008/23671. - Reçu six cent quatre-vingt-cinq euros à 0,5 %: 685,- EUR.

Le Receveur ff. (signé): F. SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008081430/220/148.

(080093519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2008.

SWG International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 85.662.

L'an deux mille huit, le trente mai.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "SWG INTERNATIONAL S.A." (R.C.S. Luxembourg numéro B 85.662), ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglisten (Grand-Duché de Luxembourg) le 6 décembre 2001 et publié au Mémorial C numéro 714 du 10 mai 2002.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Le président désigne comme secrétaire Madame Alexia UHL, juriste, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrick VAN HEES, juriste, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence qui, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

- 1.- Décision sur la mise en liquidation de la société.
- 2.- Nomination de Nikolaus Zens comme liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée, l'assemblée décide de dissoudre la Société.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de nommer en qualité de liquidateur: Nikolaus ZENS, né à Bonn le 8 février 1944 et demeurant au 161 A, route d'Hermance, 1245 Collonge, Genève, Suisse.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des actionnaires dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Lecture faite, les comparants ont signé avec nous le présent acte.

Signé: L. HANSEN, A. UHL, P. VAN HEES, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 04 juin 2008. Relation: LAC/2008/22427. — Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur ff. (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 JUIN 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008082436/211/59.

(080094428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008.

Diekirch Projekt S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6449 Echternach, 4, rue Michel Horman.

R.C.S. Luxembourg B 135.642.

AUSZUG

Aus einer ausserordentlichen Generalversammlung der Gesellschaft DIEKIRCH PROJEKT S.A., mit Sitz in L-6449 Echternach, 4, rue Michel Horman, am 19. Dezember 2007, einregistriert in Diekirch, am 17. Juni 2008, geht hervor dass:

- 1) sämtliche Mitglieder des Verwaltungsrates abberufen wurden,
- 2) ein neuer Verwaltungsrat ernannt wurde, die Mandate endend bei der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2012

- Herr Alois PETERS, Bauunternehmer, wohnhaft in D-54636 Dockendorf, Gartenstrasse 4
- Herr Jörg PETERS, Maurermeister, wohnhaft in D-54636 Dockendorf, Gartenstrasse 4,
- Herr Markus PETERS, Bauzeichner, wohnhaft in D-54636 Dockendorf, Hauptstrasse 2,
- Herr Alois PETERS, vorgeannt, zum delegierten Verwaltungsratsmitglied bestellt wurde, mit der Befugnis die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift im Rahmen der täglichen Geschäftsführung zu verpflichten, gemäss den Bestimmungen von Artikel 11 der Statuten.

Echternach, den 25. Juni 2008.

Henri BECK

Notar

Référence de publication: 2008081256/201/22.

(080092323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.